

Soins de Santé

Circulaire OA no 2023/269 du 25-10-2023

Applicable à partir de 1/11/2023

62 /1518 63 /1499

Instructions comptables et statistiques; biologie clinique; 01-11-2023.

Suite à l'adaptation de la liste des spécialités pharmaceutiques remboursables (dans le chapitre VIII-C) sur le site internet de l'INAMI, les instructions comptables et statistiques sont modifiées comme suit :

Nouveaux pseudo-codes nomenclature :

* Pseudo-codes nomenclature qui doivent être mentionnés comme prestation relative avec le code nomenclature de l'article 33 ter correspondant :

Pour les codes nomenclature **594090 - 594101**

Niveau 3 diagnostique

595195 – 595206 Détection de l'antigène leucocytaire humain (HLA) A*02:01 dans le mélanome uvéal non résecable ou métastatique

Date d'application

Les modifications susmentionnées entrent en vigueur pour les prestations effectuées à partir du 1^{er} novembre 2023.

Mickael Daubie

Directeur général

Pièces jointes :